par la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, par la fréquentation régulière des sacrements ; et, pour cela, les mettre en rapports constants avec le prêtre, afin qu'il les dirige, les instruise, et en fasse de vrais chrétiens tout dévoués à JÉSUS, à l'Église et aux âmes : tel est le but que se propose la Petite Ligue.

Pour atteindre ce but, elle propose aux Cadets l'offrande quotidienne au Sacré-Cœur et à MARIE, et la communion générale mensuelle. Elle leur demande, de plus, trois *promesses*, à savoir : 1° d'éviter les jurements et les imprécations ; 2° de fuir absolument la compagnie de ceux qui tiennent des conversations licencieuses ou impies ; 3° d'assister régulièrement, autant que possible, au catéchisme de persévérance, s'il s'en fait dans la paroisse.

Elle leur offre une organisation toute militaire, dont on trouvera le détail dans le manuel de l'Apostolat et dans le Livret des règlements de la Petite Ligue.

6.— L'APOSTOLAT DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION.

On l'y établit d'ordinaire avec ses trois Degrés et on y ajoute la pratique si fructueuse du *Trésor du Cœur de Jésus*. (Voir le manuel, p. 64.)

7.— LES COMMUNIONS RÉPARATRICES GÉNÉRALES.

Les Associés de l'Apostolat peuvent gagner une indulgence plénière chaque mois en s'approchant ensemble de la sainte Table au jour et à l'heure fixés par le Directeur local. Ces communions générales répa-